

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 3 décembre 2012.

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents

9

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

**Conseillers présents** : FOURNIER C. / DOSSMANN M.  
RIFF D. / KREMMEL M.L. / FALK E / SCHARSCH J.  
KEITH H. / WOLFF B.

**Conseillers absents** : HINDENNACH G. / HEIM C. (excusés)

**Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2012 :**

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2012.

**Maîtrise d'œuvre pour les travaux de la route de Saverne :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à sa délibération du 9.02.2009, il a signé un marché de maîtrise d'œuvre avec le Bureau d'études N2I, pour les travaux d'aménagement de la route de Saverne. Cependant, il rapporte que M. MEYER directeur de ce bureau n'a pas donné satisfaction dans la conduite des travaux d'aménagement de la rue des Vignes et du Centre bourg, notamment par un manque de suivi et de coopération avec les membres de la commission voirie. Suite à plusieurs échanges avec Mr Meyer, il en arrive à la conclusion de ne plus s'engager avec ce bureau d'études pour les travaux d'aménagement de la route de Saverne et propose de faire appel à un autre bureau d'études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler le marché de maîtrise d'œuvre de travaux d'aménagement de la route de Saverne signé avec le Bureau d'études N2I et charge le Maire de solliciter l'offre d'autres bureaux d'études de manière à faire jouer la concurrence sur les taux de rémunération.

**Travaux de sécurité au stade :**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du constat d'usure de nombreuses installations du stade de football et du terrain d'entraînement. Les travaux à envisager, en vue d'assurer la sécurité des joueurs, des spectateurs et surtout des jeunes joueurs concernent les buts, les mains courantes, les filets pare ballons, l'installation d'une clôture de protection le long de la RD 236. Il a fait chiffrer ces travaux par la société CASAL SPORT qui a établi un devis de 54 285,74 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe pour la réalisation de ces travaux, et charge le Maire de solliciter d'autres devis, ainsi que l'aide financière de l'Etat, du Conseil Général et de la Ligue d'Alsace de football.

## **Prévisions des investissements 2013 :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les principaux travaux à prévoir au budget de l'année 2013.

- réhabilitation de la toiture de la Mairie
- raccordement de l'atelier municipal aux réseaux d'eau et d'assainissement
- travaux de sécurité au stade
- rénovation du bar et sonorisation à l'espace communal
- carte communale
- voirie et enfouissement des lignes téléphoniques
- circuit des croix rurales et chemin au fil de l'eau
- étude réaménagement route de Saverne

## **Heures supplémentaires effectuées par M. JACOB René :**

M. le Maire signale au Conseil Municipal que M. JACOB René n'a pas pris tous ses congés cette année. Il propose donc d'ajouter à sa paye du mois de janvier un montant équivalent à 40 h de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de payer à M. JACOB René 40 heures supplémentaires au même taux horaire que son salaire de base.

## **Heures supplémentaires effectuées par M. SABIAN René :**

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. SABIAN René a au début de son contrat effectué le nettoyage de l'école, en remplacement de Mme KALSCH Carine, en congé de maladie. Il a ainsi à son actif 20 heures de travail supplémentaire réalisées en dehors des attributions de son contrat qui nécessitent une rétribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de payer à M. SABIAN René 20 heures supplémentaires au même taux horaire que son salaire de base.

## **Renouvellement du contrat de travail de Mme KALSCH Carine :**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la situation de Mme KALSCH Carine, en congé de maladie depuis le 14 septembre 2012. Elle est actuellement remplacée par Mme CAULIER Geneviève dont le contrat prend fin le 6 décembre 2012. M. le Maire propose de renouveler le contrat de Mme CAULIER Geneviève dans le cas où Mme KALSCH Carine serait toujours en congé de maladie à la date du 6 décembre 2012. Il précise par ailleurs que le contrat de Mme KALSCH Carine prend fin le 8 février 2013 et signale qu'il y a lieu de se poser la question quant au renouvellement de son contrat compte tenu d'un manque manifeste d'assiduité dans l'exercice de son emploi depuis un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de renouveler pour un mois le contrat de travail de Mme CAULIER Geneviève au cas où Mme KALSCH Carine serait toujours en congé de maladie le 6 décembre 2012,
- et par 6 voix pour et 3 abstentions de ne pas renouveler le contrat de Mme KALSCH Carine, après le 8 février 2013.
- charge M. le Maire d'en informer l'intéressée dans le respect du délai de préavis imparti par la loi.

## **Compte rendu de la gestion 2012 de l'Espace communal :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal toutes les recettes encaissées par la régie de recettes et à travers des titres de recettes pour la location et l'occupation de l'Espace communal en 2012.

Le Conseil Municipal prend acte de cette gestion de l'Espace communal.

## **Cérémonie des vœux :**

Le Conseil Municipal décide d'organiser la cérémonie des vœux le dimanche 13 janvier 2013.

## **Transfert de crédits au budget de 2012 :**

Le Conseil Municipal décide les transferts de crédits suivants au budget de 2012 :

- |                             |                            |
|-----------------------------|----------------------------|
| - article 66111 : + 3 300 € | - article 61551 : - 500 €  |
|                             | - article 6232 : - 2 000 € |
|                             | - article 6531 : - 400 €   |
|                             | - article 6553 : - 400 €   |

## **Déneigement des rues :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de service de déneigement des rues par la société ETA THIRIOT de Reutenbourg pour un tarif horaire de 55 €ht.

Le Conseil Municipal demande que soit faite une comparaison avec les prestations fournies par l'Entreprise DISS de Landersheim avant de prendre une décision définitive pour la signature d'une convention.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 6 décembre 2012.

Le Maire